



Actives Transactions Faure - SAS au capital de 1.000 euros. RCS Chambéry B539 963 215.  
Siège Social : Forum – 1313 Place de l'Europe 73190 Challes les Eaux  
Tél : 04.79.84.94.41. Courriel : challesleseaux@laforêt.com.

Carte professionnelle n° CPI 7301 20 18 000 030 729, délivrée par la CCI de la Savoie, le 01/07/2018, portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce ». Assurance RCP n° 114 240 087 MMA Covea Risk 14, Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX . Absence de garantie financière. Courtier en banque et service de paiement immatriculé au registre de l'ORIAS sous le numéro 13007924. L'agence Laforêt immobilier ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.

## HONORAIRES VENTES / Transaction Bien Immobilier – Barème à compter du 1 Septembre 2022

« Ces honoraires sont à la charge du **vendeur**, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation du bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, la mention en est faite dans l'annonce. Les honoraires d'agences sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique . Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées. (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017). »

### APPARTEMENT - MAISON

Prix de vente	Honoraires TTC
< 50 000€	5 000€
De 50 001€ à 110 000€	7500€
De 110 001€ à 150 000€	8500€
De 150 001€ à 300 000€	6%
De 300 001€ à 490 000€	5%
> 490 001€	4,5%

### TERRAIN

Prix de vente	Honoraires TTC
Selon prix de vente	10% (Avec un minimum forfaitaire de 10 000€ TTC)

Estimation d'un bien : 250€ TTC (estimation offerte dans le cadre de la signature d'un mandat exclusif)

Rédaction d'actes – Compromis de vente : 400€ TTC

## HONORAIRES VENTES / Professionnels et Commerciaux – Barème à compter du 1 Septembre 2022

« Ces honoraires sont à la charge de l'**acquéreur**, sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation du bien. Les honoraires d'agences sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique »

### FONDS DE COMMERCE

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 1€ à 50 000€	5 000€	6 000€
De 50 001€ à 100 000€	8 333€	10 000€
De 100 001€ à 500 000€	8,33%	10%
De 500 001€ à +1 000 000€	5%	6%

### DROIT AU BAIL OU DROIT D'ENTREE

	Honoraires HT	Honoraires TTC
Selon prix de vente	8,33% HT (Avec un minimum de 8 000€ HT)	10% TTC
OU Selon loyer de référence de la première triennale. TVA au taux en vigueur en sus.	9% HT	10,8% TTC

### MURS COMMERCIAUX

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Selon prix de vente	5% (Avec un minimum forfaitaire de 8 333,33€ HT)	6% (Avec un minimum forfaitaire de 10 000€ TTC)

Estimation d'un bien professionnel ou commercial: 450€ TTC

## HONORAIRES LOCATION – Barème à compter du 1 Septembre 2022

	Honoraires HT	Honoraires TTC
Habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art.5)	Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail. Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué.	8,00€/m <sup>2</sup>
	Frais d'établissement d'un état des lieux. Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué.	3,00€/m <sup>2</sup>
	Honoraires d'entremise Montant appliqué au bailleur	300€

	Honoraires HT	Honoraires TTC
Locaux commerciaux et professionnels Terrains	16,67%HT du loyer annuel HT + 5%HT du loyer annuel HT	20%TTC du loyer annuel HT + 6% TTC du loyer annuel HT
Bien non soumis à la loi du 06/07/1989 : Garage, parking	10% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du locataire Montant appliqué au preneur et au bailleur	

## CAS PARTICULIER : MANDAT DE RECHERCHE – Barème à compter du 1 Septembre 2022

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur sera débiteur à l'égard de notre agence de frais compris entre 2% et 4 % du prix du bien avec un minimum de facturation de 4 000 € à 6 000 €.
- Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat : Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.